



Demission / restitution du matériel informatique (pc)

Par **Magda07**, le **02/08/2017** à **19:52**

Bonjour à tous, rnrnJ'ai démissionné il y a maintenant 5 mois. Et lors du rdv de remise du solde de tout compte j'ai signé tous les papiers et récupère mon salaire. On ne m'a pas réclamé la restitution du matériel informatique (pc portable). rnrnVoilà qu'hier mon ancien employeur m'a envoyé un SMS pour m'en demander restitution. rnrnMon contrat de travail ne fait pas du tout mention du matériel informatique. Il y avait juste eu des échanges de mails concernant le choix et l'achat du matériel informatique. rnrnMon employeur a-t-il encore le droit de m'en réclamer restitution ? Peut-il passer par un huissier pour forcer la restitution ? rnrnEst-ce qu'il y aurait un délai maximum pour que mon ancien employeur en réclame la restitution du matériel informatique ? rnrnDois-je lui restituer malgré tout ? rnrnJe vous remercie vivement par avance pour vos réponses, rnrnTrès sincèrement, rnrnMagda

Par **morobar**, le **03/08/2017** à **10:39**

Bonjour,rnrnFranchement si vous n'imaginez pas que vous êtes en état de vol qualifié, c'est à désespérer.rnrnVous devez rendre cet outil actuellement considéré comme détourné volontairement par vos soins.rnrnAprès reste la preuve de la présence de cet outil entre vos mains sachant qu'aucun PV de restitution n'a été établi.